

"LE NORD"

Journal hebdomadaire publié le jeudi, à St-Jérôme, comté de Terrebonne, s'occupe spécialement des intérêts généraux de la vallée de l'Ottawa.

Abonnement payables d'avance
CANADA et États-Unis: Un an \$7.00
FRANCE: Un an \$15.00
W. DESJARDINS,
Administrateur.

LE NORD

ANNONCES

Dix cents la ligne, première insertion, et 5 cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payable d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à longs termes.

EMPARONS-NOUS DU SOL

L'Assemblée Législative

la COMPAGNIE D'IMPRIMERIE
DU NORD

ST-JEROME, 22 OCTOBRE 1885

G. A. NANTEI
Rédacteur

ST-JÉRÔME

JEUDI 22 OCTOBRE 1885

SOMMAIRE

1ERE PAGE

Courrier de la semaine.

2EME PAGE

Le chemin de fer des cantons du Nord.—La loterie nationale.—Cette citation.—Colonisation.—Nouvelles du Nord.—St-Jérôme.—Rivière Rouge.—Pour la Lièvre.—Au Temiscamingue.—Deux traités par jour à St-Jérôme.

3EME PAGE.

Ecole d'Agriculture de l'Assomption.—Connaissances utiles.—Reproductions.—Tribunaux judiciaires.—Un homme universel.—Le cure capitaine.

4EME PAGE.

La fille mondaine.—Agriculture.—Recette contre la variole.—Notes locales.—Déménagement.—Pour rire.

5EME PAGE.

Feuilleton.

Courrier de la Semaine.

La magistrature et le barreau ont fait célébrer une messe solennelle vendredi pour obtenir la cessation de la variole.

Quel bel exemple de piété et de foi nous avons eu là ! M. l'abbé Colin a fait le sermon de circonstance. Mgr Fabre assistait à la cérémonie.

Dans la nef, à l'avant chœur, se trouvait l'honorable M. Mercier, bâtonnier, qui occupait le fauteuil principal ; à sa droite étaient assis MM. les juges Jetté, Taschereau et Doherty, à sa gauche MM. les juges Mathieu, Mousseau et Loranger, tous juges de la cour supérieure.

Venaient ensuite M. le magistrat M. G. Desnoyer, M. le recorder B. A. T. de Montigny, l'honorable M. Chauveau, shérif ; les honorables sénateurs Alexandre Lacoste, F. X. A. Trudel, M. Rouer Roy, C. R., M. Ben. Globensky, C. R., M. Alphonse Desjardins, M. P. C. R., M. de Bellefeuille, C. R., M. J. J. Curran, M. P. C. R., M. S. Pagneulo, C. R., M. J. Loranger, C. R., M. Charles de Lorimier, C. R., et MM. L. O. David, N. Bourgoin, Longpré, E. Beauchamp, E. Lareau, P. Leclair, J. Allard, L. Armstrong, Cressé, Renaud et un grand nombre d'autres.

Le choléra des porcs vient de faire son apparition dans la Province d'Ontario. De suite le Département a ordonné la mise en quarantaine de tous ces animaux atteints de la contagion.

A Madrid, il y a eu 167 nouveaux

cas de choléra en Espagne, le 15, et 56 décès.

A Rome, il y a eu 54 nouveaux cas de choléra et 23 décès à Paleme, hier.

C'est le 26 que la nouvelle loi électorale doit prendre effet dans le Canada.

Les réviseurs chargés de préparer les listes électorales ont dû être nommés dans chaque comté.

On sait qu'en vertu de la dernière loi passé à Ottawa, le nombre des électeurs a été augmenté considérablement.

Auront droit le vote pour Ottawa à l'avenir :

1o Dans les villes, et les cités, les propriétaires d'immeubles valant \$300,00; 2o les locataires payant vingt piastres par année, ou six piastres par trois mois ou douze piastres par six mois.

3o. Les résidents ayant des intérêts s'élevant à quatre cents piastres;

4o. Les occupants d'une propriété de \$300,00.

5o. Les fils de propriétaires, pourvu que la propriété possédée soit d'assez grande valeur, pour qualifier le père et les enfants.

Pour les comtés auront droit de vote :

1o Les propriétaires d'un immeuble évalué à \$150,00.

2o Les locataires comme dans les villes etc.

3o Les occupants d'une propriété de 150,00.

4o Les résidents jouissant d'un revenu annuel d'au moins \$400,00.

5o Les fils de propriétaires, de cultivateurs etc., etc., si la propriété, supposant qu'elle serait divisée est d'assez grande valeur pour qualifier le père et les enfants.

Le bill tel que rédigé d'abord donnait aux femmes propriétaires le droit de vote qui a été retranché par la Chambre.

Cette loi ne peut être plus libérale et pourtant, elle n'aura aucun résultat dangereux parce que c'est la propriété qui vote et non le prolétariat.

Le gouvernement américain a reçu un rapport du consul des États-Unis dans un des ports anglais où il y a de grands chantiers de marine. De ce rapport il résulte que dès le commencement du différend entre l'Allemagne et l'Espagne au sujet des Îles Carolines, des agents du gouvernement espagnol sont venus dans les grands centres de constructions navales de l'Angleterre et y ont passé des contrats pour la construction et l'armement immédiats de croiseurs à grande vitesse

jusqu'à concurrence d'une somme de \$6,000,000.

Ces croiseurs doivent être construits d'après les modèles les plus nouveaux et les plus perfectionnés, de manière à obtenir la plus grande vitesse possible.

Des contrats ont été passés également pour la livraison de cuirassés armés de la manière la plus puissante qui soit connue en Angleterre et portant des canons à longue portée du dernier modèle.

D'après le rapport du consul, tous ces bâtiments sont sur les chantiers et les travaux sont poussés de manière à arriver le plus promptement possible à leur achèvement.

Le nom du gouvernement espagnol ne figure pas sur les contrats de construction de ces bâtiments qui en apparence semblent avoir été commandés pour le compte de compagnies particulières.

Ces armements sont inutiles attendu que le différent doit être réglé par le Pape lui-même ! Qui le croirait ? et c'est la Russie qui en a fait la proposition.

C'est la papauté qui reprend sa suprématie dans l'Europe. C'est à ce souverain tribunal que l'on a recours parce que l'on sait bien que c'est Lui, le Souverain Pontife, qui jugera le mieux d'après la loi immuable de Dieu, d'après les principes inflexibles de la justice et de l'équité, car c'est lui qui sans armée, par la simple persuasion, gouverne cependant la plus grande monarchie du monde entier puisqu'elle contient 150,000,000 de sujets.

Et quel est dans ce vaste royaume, répandu sur toute la terre, le sujet qui ne bénit pas la main qui le gouverne ?

Quelle différence avec les autres gouvernements !

Coup sur coup, deux élections gagnées par les conservateurs : celle de Cardwell, par l'honorable M. White dont nous avons déjà parlé, et celle de M. Thomson, le ministre actuel de la justice.

De ce train la réaction libérale va prendre du temps à se faire sentir.

N. E. Depuis que ces lignes sont écrites, M. Everett, conservateur a été élu contre un libéral à St-Jean N. B. dans un comté regardé comme libéral. Et la réaction ?

Les libéraux commencent à tenir des assemblées en vue des prochaines élections qui auront lieu l'année prochaine dans notre province. Il va sans dire que d'après ces messieurs la Province est tout près, tout près

de la banqueroute. Ça fait plus de trente ans qu'ils chantent les "Attaniers" et le peuple n'a pas encore répondu : "des conservateurs, délivrez-nous, Seigneurs."

Le même cri va se faire entendre aux prochaines élections car jamais le parti conservateur n'a eu droit à la confiance publique, comme aujourd'hui.

Après nous avoir doté d'emprunts et d'améliorations publiques au montant de \$15 à \$20,000,000, après avoir mis la Province sur un pied de prospérité et de bien-être, égal à celui des États-Unis et du Haut-Canada, le parti conservateur à Québec, est en état de dire pour tant, comme l'a dit l'hon. M. Taillon à St-Jérôme, que Père de nos déficits est passée et que nous aurons un surplus de recettes à constater à la fin de l'année courante.

C'est là une très mauvaise affaire pour nos amis les ennemis, mais le pays n'aura pas à s'en plaindre.

La cause de Riel a été plaidée à Londres, devant le Conseil Privé. On croit généralement que la cour maintiendra le jugement de Regina sur la question constitutionnelle. Sur la question de folie, d'après la preuve faite, preuve incomplète, insuffisante tout à fait et qui est bien loin d'être la meilleure que l'on pouvait faire, nous serions fort surpris de voir le Conseil Privé casser le jugement de Richardson.

Si ce jugement est confirmé, et tout nous indique qu'il le sera, c'est alors qu'il deviendra nécessaire de demander un examen minutieux et consciencieux de l'état mental de Riel, par une commission d'aliénistes qui devra reprendre en sous-main l'ouvrage de M. M. Fitzpatrick et Lemieux.

Après tout ce qui a été écrit par le clergé catholique du Nord-Ouest sur la conduite de Riel, il ne peut entrer dans l'esprit de personne, que ce pauvre dévoyé ne soit tout à fait insensé. Mais ce serait une folie encore bien plus grande, que celle de Riel, ce serait une barbarie sans nom, si l'on pouvait dire un jour que la société s'est vengée sur la personne d'un être privé de raison. Le simple énoncé de cette idée révolte tout le monde, abstraction faite de questions de parti, de race et de religion.

Riel est-il fou ou non ? Voilà la question qu'il faudra éclaircir d'une manière évidente pour tous.

S'il n'est pas fou, et si la chose est indiscutablement démontrée, la clémence, dans ce cas, devrait, jusqu'à un certain point, prévaloir au-

près de nos gouvernants. S'il est bon, on sait qu'il y a plusieurs endroits au Canada, destinés à recevoir ceux que le défaut d'intelligence doit retrancher de la société.

Un bon exemple pour St-Jérôme. C'est Sherbrooke qui nous le donne. Il s'agit du comité de santé :

Depuis le 28 septembre date de l'organisation du comité, il a siégé journalièrement en la salle du conseil de ville à l'exception des mardi 6 et 7 manche 11 octobre.

Immédiatement après l'organisation, il a commandé une provision journalière de vaccin animal, pris à la source recommandée par la commission centrale et jusqu'à ce jour 4,500 points de vaccine ont été reçus et délivrés aux huit médecins de notre ville qui tous s'occupent de vaccination.

Le nombre de personnes vaccinées du 1er septembre au 10 octobre inclusivement se subdivise comme suit :

Par le Docteur Paré,	1,046
" " Worthington	950
" " Austin,	757
" " Camirand,	636
" " Glibert,	662
" " Etie,	625
" " Rioux,	554
" " Tabb,	125
Total	5,339

La Patrie croit bon de faire du persiflage, à propos de M. Ross, sur les pèlerinages et les indulgences. Il faut prendre note de ces dispositions orthodoxes et s'en rappeler pour les jeter à la figure du parti de l'hypocrisie organisée.

Le chemin de fer des cantons du Nord

Lundi dernier, à Montréal, a eu lieu une assemblée importante des directeurs de la compagnie de ce chemin de fer, ainsi que nous l'avions annoncé depuis longtemps.

MM Chapleau, A. Desjardins, M. P. Massue M. P. S. Murphy, Michel Laurent, G. A. Nantel, M. P. A. Fiset étaient présents ainsi que le secrétaire de la compagnie M. E. Rodier.

1o On a décidé qu'un versement de 5 pour cent sur le capital souscrit qui est de \$100,000, sera payé par les actionnaires entre les mains du secrétaire d'ici au 23 novembre prochain, ce qui fera \$5,000.00 pour pourvoir aux frais préliminaires, d'exploration etc.

2o Un comité composé de MM. Murphy, Laurent et Nantel a été autorisé à conclure des arrangements immédiats avec M. Emile Vannier, Ing. qui avait envoyé une soumission, pour faire sans retard une nouvelle exploration du tracé, préparer le profil ainsi que les plans et devis nécessaires pour permettre aux contracteurs de baser leurs soumissions.

Le comité s'est réuni et a de fait conclu ces arrangements et nous apprenons que M. Vannier commencera ses travaux prochainement.

Aussitôt ce travail fait, ce qui doit prendre, paraît-il, six à huit semaines, des soumissions seront demandées pour la première section du chemin de fer.

3o Il a été décidé sur motion de M. Desjardins M. P., secondé par M. Massue M. P. que le chemin serait bâti à jauge étroite, les moyens de la compagnie étant trop restreints pour lui permettre d'entreprendre une voie à jauge large et la compagnie étant convaincue du reste que la voie étroite donnera pleine satisfaction aux localités que le chemin desservira. A ce propos, on a parlé aussi de ce chemin de fer à voie étroite, le seul aujourd'hui dans notre pays, mais non aux Etats Unis et en Europe où il y en a un grand nombre qui fonctionnent très bien, comme d'une expérience à faire pour doter la Rive Nord du St Laurent d'un vaste réseau de chemin de fer peu coûteux, c.à.d. en rapport avec les ressources des Canadiens français, et tout aussi capable de développer et d'enrichir cette partie de la Province que les chemins à jauge large.

4o Une série de questions sera adressée dès la semaine prochaine à un bon nombre de personnes, pour avoir des statistiques et des renseignements positifs sur la valeur des paroisses et des cantons du Nord, leurs ressources et celles qu'ils créeraient un chemin de fer, sur ce qu'ils fourniraient de voyageurs et de marchandises à une voie ferrée, etc.

Nous espérons que tout le monde se fera un devoir de répondre de suite et aussi complètement à cette série de questions de la plus haute importance pour le succès de l'entreprise.

5o Enfin un rapport du ministre des chemins de fer d'Ottawa, a été lu annonçant que le gouvernement donne la permission d'adopter la voie étroite au lieu de la jauge large.

La Loterie nationale

Ainsi que nos lecteurs peuvent le voir par notre annonce, un tirage de la loterie du curé Labelle aura lieu le 28 courant, à Montréal.

Jusqu'à présent les affaires de la loterie ont été conduites avec la plus stricte honnêteté et il n'y a aucun doute qu'il continuera d'en être ainsi.

Nous ne saurions donc trop encourager nos lecteurs à favoriser cette bonne œuvre tout en courant la chance de réaliser un bon profit.

M. Thérberge, Banque Ville-Marie est ici, l'agent de la loterie.

Cette citation

Dieu me pardonne, il faut encore m'occuper de M. Tardivel ! Il me prie en grâce de lui faire une citation de sa prose, une simple citation et je ne puis rester sourd à la voix de ce tendre ami.

Citons d'abord sa touchante prière du 17 courant : —

Quand avons nous dit que M. Nantel n'avait aucun droit au titre de journaliste catholique ?

Une petite citation. M. Nantel, s'il vous plaît.

Quant à l'amitié qui existe entre M. Nantel et des francs maçons, nous avons, en effet, constaté le fait public que les gens de la Patrie avaient décerné le titre d'ami au rédacteur du Nord et que celui-ci n'avait pas réclamé. Mais il n'y a pas de calomnie à constater un fait public !

Que M. Nantel cite donc les infâmes calomnies qu'il prétend avoir été attribuées sur son compte dans les colonnes de la Vérité.

Encore une fois, une petite citation s'il vous plaît. En voilà assez de ces affirmations en l'air.

Tant que vous n'aurez pas cité, nous persisterons à croire et à dire que les infâmes calomnies dont vous parlez n'existent que dans votre imagination surexcitée.

De cette prose, il résulte deux choses :

1o Que M. Tardivel se défend bien d'avoir écrit "que nous n'avions aucun droit au titre de journaliste catholique, et que par conséquent si M. Tardivel a porté cette accusation, il en a honte aujourd'hui et il s'en confesse, sans doute avec une sincère contrition et un ferme propos de n'y plus retourner. Tant mieux.

2o Ou encore, l'usage de la calomnie est tellement habituel chez l'ami Tardivel, qu'il est devenu une seconde nature chez lui et qu'il calomnie sans s'en apercevoir.

Or voyons ce qui en est :

" Les gens de la Patrie m'ont appelé leur ami et je n'ai pas réclamé.

Je sais que la Patrie reproduisant textuellement la Minerve a annoncé mon mariage en disant : "notre ami M. Nantel."

Il faut être vilain zôie comme M. Tardivel, pour me reprocher cet incident dont je n'ai eu aucune connaissance dans le temps.

Ce n'est pas à cela du reste que je fais allusion quand je vous reproche, M. Tardivel, vos infâmes calomnies.

Il ne vous souvient donc pas, que le 2 août 1884, vous avez écrit les lignes suivantes : "Sur les questions religieuses, surtout sur la question DE LA FRANC MACONNERIE la Minerve, etc., etc.... Le Nord sont d'accord avec la Patrie et l'Électeur qui à votre sens, N'ONT AUCUN DROIT D'ÊTRE CONSIDERES COMME VERITABLES CATHOLIQUES ET QUI comptent parmi leurs amis des libres penseurs, des francs maçons et des libéraux du genre français."

C'est cette calomnie que je vous ai reprochée, dont mon Ordinaire m'a noblement vengé et que vous n'avez pas retractée ; au contraire vous l'avez laissé circuler dans l'Étendard, dans l'Univers, dans le Baltimore Record, dans le Journal des Trois Rivières, dans le défunt Journal de Rome.

C'est cette calomnie contre nous, contre notre journal, qui nous a teint dans notre caractère de catholique, dans nos principes de conservateur, que nous repoussons avec indignation et que vous devez retracter si vous avez souci de votre titre de journaliste catholique.

Comprenez vous

Retractivez-vous, car le mal que vous nous avez fait ne peut être effacé que par vous.

lecteurs dont nous croyons mériter l'estime, et ensuite, ne craignez rien, nous vous laisserons à votre propre insignifiance

G. A. N.

COLONISATION

Nouvelles du Nord.

St-Jovite

Le chemin Bisson qui va à la Chute aux Iroquois est ouvert depuis deux semaines ; c'est le plus court et le plus avantageux pour les colons et les voyageurs qui demeurent plus haut que la Chute.

Rivière Rouge

On nous informe que les chantiers sur la Rivière Rouge seront bien plus considérables cet hiver que ceux de l'hiver dernier. Cela fera un grand bien aux colons qui vendront très avantageusement tous leurs produits.

EN ROUTE POUR LE NOMINIQUE.

MM. L. H. Massue et le révérend curé Thérberge de Varennes sont passés ici en route pour le lac Nominique où ils se proposent de passer quelques jours. M. Massue va visiter ses lots sur le petit lac Nominique.

Pour la Lièvre

Un mouvement extraordinaire se produit en ce moment dans la population des cantons du Nord et même d'une grande partie de la Province à propos des terrains extrêmement avantageux du haut de la Lièvre. Tous les jours un grand nombre de personnes montent par la voie du Nominique ou par la Lièvre pour visiter des terrains et toutes s'en reviennent enchantées de leur voyage et après avoir pris des lots. Au train dont vont les choses, dans deux ans il y aura plusieurs paroisses dans ces endroits. Il est vraiment malheureux que les arpentages ne soient pas faits dans ces cantons ; il faut espérer que le gouvernement fera faire ces travaux d'arpentage sous le plus court délai.

Au Temiscamingue

Le vent est à la colonisation tout le monde parle de ce sujet ; tous veulent être colons. L'on fait bien, car l'avenir de notre race est là, emparons nous du sol de notre belle province de Québec, nous serons forts ensuite. Après la Lièvre vient le lac Temiscamingue. Plusieurs citoyens de St-Jérôme le curé Labelle en tête, M. M. L. Gauthier, J. Gauthier, Hardy, Gascon sont allés visiter ce vaste champ de colonisation et nul doute qu'ils seront satisfaits de leur excursion. Déjà M. L. Gauthier se propose de se fixer à cet endroit sur des lots qu'il s'est choisis et qui sont de toute beauté paraît-il.

Deux trains par jour à St-

Le Pacifique doit donner un

train additionnel à St-Jérôme; ainsi tous les jours on peut venir de Montréal pour arriver ici, le matin, à 8.55 heure croyons et le soir nous pouvons nous rendre à Montréal vers les huit heures et demie en partant d'ici à 5.30 p. m.

C'est une excellente innovation pour laquelle il faut remercier la compagnie aussi bien que les citoyens qui ont fait des démarches pour obtenir cette grande commodité aux voyageurs et au trafic.

Ecole d'agriculture de l'Assomption

(Suite.)

Outre les aménités, les moyens disciplinaires sont les retenues à l'école, l'avertissement particulier, la réprimande publique et enfin l'expulsion, dont avis est donné aux parents.

Tout élève qui, délibérément, malicieusement, ou par défaut volontaire d'application ou d'attention, causera des dommages à la propriété aux meubles, instruments et outils, aux arbres fruitiers et aux fruits, etc., sera tenu d'en payer la valeur.

Les élèves vicieux ou immoraux, adonnés à la boisson, malhonnêtes, insubordonnés, paresseux d'habitude, ou non suffisamment intelligents pour profiter de l'enseignement et de la dépense publique faite pour leur instruction, sont renvoyés de l'école sans délai.

RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL DES ÉLÈVES. BONS DE TRAVAIL ET PRIMES D'ENCOURAGEMENT.

Les bourses du conseil d'agriculture et l'octroi spécial de la Législature Provinciale, pour aider l'école à payer le travail des élèves, leur seront distribués d'après un mode nouveau, plus équitable et plus encourageant, suivant leurs mérites et capacités, et suivant l'ordre de leur classe, sous formes de *Bons de travail* et de *Primes d'encouragement*.

Ainsi les élèves, jusqu'à concurrence de dix pour la présente, méritant la note requise—travail application et conduite irréprochables—auront droit, pour dix maximum du travail utile fourni par eux pendant les heures réglementaires, aux rémunérations suivantes, savoir :

1. Pour les élèves de première année ou de 3e classe, 4 cts par heure l'hiver et 5 cts l'été, soit 16 par jour l'hiver et 40 cts par jour l'été, ce qui pourra former de \$60.00 à \$72.00 par année scolaire de dix mois ;

2. Pour les élèves de seconde année ou de 2nd classe, 5 cts par heure l'hiver et 6 cts l'été, soit par jour 20 cts l'hiver et 48 cts l'été, ou environ \$84.00 pour dix mois ;

3. Pour les élèves de troisième année ou de 1ère classe, 6 cts par heure l'hiver et 7 cts l'été, soit 24 et 56 cts par jour, pouvant former une somme annuelle de \$104.00.

Les mois d'hiver sont de novembre à avril inclusivement, et les mois d'été de mai à octobre inclusivement.

Les récompenses ci-dessus seront délivrées aux élèves tous les mois, en *bons de travail* payables sur présentation, par le trésorier de l'école, en autant que les argentés votés pour cette fin seront disponibles.

De plus pour encourager les élèves à bien faire et à compléter leurs études théoriques, il est offert, lors des examens semestriels, à ceux qui subiront ces examens avec avantage, des primes d'encouragement en argent, variant en valeur suivant la note méritoire et l'ordre de la classe des étudiants, de \$1.00 à \$5.00 pour

les élèves de première année, de \$1.50 à \$5.50 pour les élèves de deuxième année, et de \$2.00 à \$6.00 pour les élèves de troisième année.

Pour encourager le progrès des élèves des classes inférieures et faciliter la récompense du travail suivant le mérite, il est accordé aux élèves de première et de seconde année, après leur cinquième mois d'études, de passer au rang des élèves de la classe supérieure, pour les privilèges offerts, quand ils le méritent par leur travail, leur conduite et leurs succès.

Des *bulletins mensuels* et *semestriels* notant la conduite, les succès et les récompenses ainsi que la redvance pour pension ou effets d'enseignements, sont adressés aux parents ou aux tuteurs des élèves mineurs.

Des *diplômes* sont délivrés aux élèves de première classe qui, pouvant écrire parfaitement le français, ont complété leur cours théorique et pratique, et subi leurs épreuves avec distinction.

Des *certificats de capacité* sont aussi délivrés aux élèves de qualification moins élevées sous le rapport théorique, mais qui ont obtenu un plein succès dans la pratique.

Aucun certificat, si ce n'est un *certificat de séjour* ou de conduite, ne sera délivré à un élève, s'il n'a séjourné à l'école au moins dix mois, et si durant ce stage il n'a suivi régulièrement tous les cours théoriques et pratiques assidûment pendant au moins un mois les travaux des différents départements de la ferme, y compris ceux de la laiterie, ou traité des vaches, et des ateliers.

VACANCES.

Il y a deux mois de vacances dans l'année. La principale vacance a lieu en janvier.

N. B.—Ce programme sera adressé à toute personne qui en fera la demande.
Ls. CASABON Père
Directeur.

I. J. A. MARSAN

Prof. et Gér. de la ferme

L'Assomption, 8 septembre 1885.

Connaissances utiles.

Rien nettoie l'argent aussi bien que l'alcool et l'ammoniaque; après avoir frotté avec cela, prenez un peu de blanc (*whitening*) ou une étoffe et polissez.

Un médecin brésilien, le Dr Ramos, dit que le refroidissement du lobe de l'oreille arrêtera le hoquet, quel qu'en soit la cause. Un léger refroidissement suffit, l'application d'eau froide ou de salive même étant suffisante.

Les cuillères d'argent décolorées au contact d'œufs coits, peuvent aisément être éclaircies en les frottant avec du sel commun. Un morceau de camphre dans le tiroir où l'on tient l'argenterie l'empêchera beaucoup de ternir.

Le meilleur moyen de remettre un tapis à neuf, c'est de verser un demi-verre d'esprit de térébenthine dans un bassin d'eau et d'y tremper votre balai et de balayer sur le tapis une fois ou deux, et cela fera revivre la couleur et il brillera comme s'il était neuf.

La paille est bonne comme fourrage et nul fermier n'est assez riche pour la laisser aller au tas de fumier avant que les animaux en aient pris toute la substance. Les feuilles des forêts font une très bonne litière et cela paierait un cultivateur de garder quelques arpent en bois, ne serait-ce que pour sauver les feuilles pour en faire des litières dans l'étable. Le terrain devrait être tenu pro-

pre de façon qu'on puisse se servir des râteaux à foin pour ramasser les feuilles.

Le sel est un aide indispensable à la digestion, et les bêtes à cornes et les moutons à ce temps de l'année en ont besoin régulièrement. C'est un bon plan que d'avoir un jour fixé pour la distribution du sel. Une fois par semaine est suffisant si on en donne régulièrement et qu'on ne l'oublie pas. Un morceau de sel pierre (*rock salt*) tenu à l'abri dans le pâturage est un moyen commode de distribution, et le sel éant toujours à leur portée les bêtes n'en prennent pas plus à la fois qu'il leur en faut.

Reproductions

Tribunaux comiques

UN HOMME UNIVERSEL

Le jour de Noël, une jeune ouvrière était sur le balcon de ses parents, lequel est placé au-dessus d'un établissement où des consommateurs se rafraîchissaient; l'ouvrière a fait partir des pétards, les pétards ont fait partir les consommateurs, ce qui a fait partir des injures du chef de l'établissement, et voilà une affaire en police correctionnelle.

La demoiselle fait connaître les injures dont elle se plaint, et son adversaire est invité à s'expliquer: Depuis le matin, messieurs, dit-il les pétards ne cessaient pas, ce qui renvoyait mes clients.

M. le président—Qu'est-ce que c'étaient que vos clients?

Le prévenu—Mes consommateurs.

M. le président—Vous êtes donc limonadier?

Le prévenu—Oui, monsieur; alors, pendant que j'étais à retirer mes gâteaux du moule...

M. le président—Vous êtes donc pâtissier?

Le prévenu—Je fais des gaufres, seulement pour manger avec la bière; pour lors, voilà un pétard qui tombe sur la montre d'un de mes clients qui regardait l'heure; il lâche sa montre en jurant et il me dit: "Elle est arrêtée, il y a quelque chose de cassé; c'est dégoûtant!" Je lui dis: "Donnez, je vais voir ce que c'est."

M. le président—Vous êtes donc horloger.

Le prévenu—Je l'ai été autre fois; pour lors je regarde la montre; c'était un petit rouage qui était dérangé; je dis au client: "il n'y a pas de mal."

A ce moment là, ma femme que les pétards embêtaient rudement aussi, m'apporte mon cornet: "Embêtez-les avec ça, jusqu'à ce qu'ils cessent leurs pétards."

M. le président—Vous êtes donc musicien?

Le prévenu—J'ai tenu dans le temps, un bal; alors, je me mets à souffler dans mon piston; pan! un autre pétard qui tombe sur le piston d'un client et y fait une brûlure. Le client était furieux; moi je regarde le trou que ça avait fait et je dis: "Il ne faut pas plus de dix minutes pour arranger ça, ça ne se verra pas, je vas vous faire la réparation tout de suite."

M. le Président—Vous êtes donc tailleur?

Le prévenu—Je travaille dans ma loge.

M. le président—Dans votre loge? vous êtes donc concierge?

Le prévenu—Ma femme, moi je suis simplement limonadier.

M. le président—Oh! simplement... Eh bien, reconnaissez-vous avoir injurié cette demoiselle?

Le prévenu—Je ne me rappelle pas ce que je lui ai dit, mais, j'étais si en colère...

Je trouve d'autant plus dégoûtant de la part de mademoiselle d'avoir tiré des pétards sachant qu'elle me faisait tort, que, chaque fois qu'elle va au bal, je la coiffe gratis.

M. le président—Vous êtes donc coiffeur?

Le prévenu—On m'avait fait apprendre cet état là, mais je l'ai quitté.

Le tribunal prononce une amende de seize francs et voilà le prévenu condamné; c'est cela de plus à ajouter à tout ce qu'il a déjà.

Le curé capitaine.

UN PATRIOTE DE 1870.

C'était un peu avant le siège de Paris, nous avions passé ces temps de confiance belliqueuse, d'enthousiasme irrésistible pendant lesquels nous ne voulions voir pour notre armée qu'une marche triomphale jusqu'à Berlin et notre armée ne pensait avoir à faire qu'une promenade militaire.

Le réveil était venu et d'autant plus terrible qu'avait été beau le rêve.

Nous nous souvenons tous de ces gradations de désastres, des bulletins affolés de l'empire aux abois et de tous ces noms qui retentiront tous jours si douloureusement dans nos cœurs: Wissembourg, Reischaffen, Forbach! Puis le triple coup, alors que nous relevions un peu la tête, encore étourdis du poids de tant de défaites, la capitulation de Sedan, le blocus de Metz, la marche des Prussiens sur Paris.

L'empire avait disparu, emporté, comme il avait été amené, par la bonhomie populaire et les souvenirs du passé de gloire qui l'avaient fait renaitre avaient contribué à l'anéantir.

Les Prussiens arrivaient, marchant à grandes journées, heureux de fouler notre sol et de prendre enfin leur revanche d'Ina; déjà le corps d'armée du général Vinoy était centré dans Paris et avec lui quelques débris de l'armée de MacMahon, une activité fiévreuse succédait aux étourdissements stupides, aux effarements des premiers jours, on travaillait à mettre la ville en état de défense, on s'organisait, on apprenait l'exercice, la manœuvre, on parlait moins, les groupes étaient plus rares au coin des rues. Chacun voulait concourir dans la mesure de ses forces à l'œuvre commune.

Le gouvernement venait de faire un appel à tous les anciens officiers, démissionnaires ou retraités, ayant appartenu aux armées spéciales, qui, par la nature de leur connaissances, devaient être particulièrement utiles et permettre de disposer des autres pour les services les plus actifs.

Un matin, se présentant à l'état-major général de l'artillerie, un prêtre, de haute taille, âgé de 45 ans environ, qui demande à remettre au général une lettre de service émanant du ministère. "Pour quoi de vos parents, sans doute, fait l'acte de camp—Non, pour moi, répond très simplement le prêtre." On le fait entrer auprès du général et ce qu'on croyait une méprise s'explique.

M. D... capitaine d'artillerie, avait, à la suite de la campagne d'Italie, éprouvé de grands chagrins et, de meuré seul dans la vie, était entré dans les ordres. Devenu humble en 6 de campagne, la résignation du prêtre avait eu peine à faire taire le désespoir du soldat, lorsqu'il avait appris nos désastres; l'appel du gouvernement aux anciens officiers l'avait décidé: il était parti pour consulter son ar chevêque, prêtre éclairé, qui l'avait non seulement autorisé, mais encouragé à venir à Paris reprendre son épée.

Après un court espace de temps passé dans une batterie de l'enceinte, notre curé est placé en qualité de capitaine en second dans une batterie montée, dont presque aussitôt, il obtient le commandement. Le capitaine en premier ayant été blessé.

Les hommes savaient son histoire et jamais un seul n'eut l'idée même d'en sourire; pas un officier n'était plus obéi, respecté ou aimé de sa troupe; pas un, d'ailleurs, ne rempissait avec plus de courage et de dévouement son devoir; aussi, quand le soir de Champigny, ses camarades durent porter à l'ambulance le pauvre capitaine, qui s'était exposé avec intrépidité pendant toute la journée et venait d'être blessé d'un éclat d'obus tous pleuraient de ces larmes de soldats qu'on peut verser sans honte sur le champ de bataille où chacun a fait son devoir et préservé aujourd'hui, tombera peut-être demain.

La blessure n'était pas mortelle, mais la convalescence fut longue; la guerre touchait à sa fin.

Le capitaine fit ses adieux à ses nouveaux compagnons d'armes, et le curé revint près de son archevêque, qui lui obtint de la cour de Rome les lettres de dispenses et de purification exigées par les canons de l'Eglise.

Bientôt après, M. D... était réinstallé dans sa cure, comme par le passé, non seulement aimé de ses paroissiens, mais vénéré, presque adoré!

Le seul changement qu'on remarque en lui, c'est, sur la poitrine, la croix de la Légion d'honneur, que le gouverneur de Paris lui a portée sur son lit d'ambulance, après la bataille de Champigny.

L. DE LEYMARIE.

La fille mondaine

La fille mondaine se distingue par son amour de la toilette, son envie de plaire au grand nombre, son goût prononcé pour les parties de plaisir, les tours de promenade, les visites, les soirées publiques, les théâtres, les bals etc., toutes choses dont elle fait ses plus grands délices.

Elle ne fréquente pas l'église, ou si elle y va, c'est pour voir et être vue. Elle sait mieux danser, turluter, etc., que prier Dieu et faire ménage. C'est bien d'elle qu'on peut dire avec vérité qu'elle "s'habille, habille et se déshabille." C'est là, en effet, sa principale occupation. Plus elle peut avoir de courtisans, plus elle est glorieuse. Elle n'aime pas un homme rangé, économe, tranquille, religieux, parce qu'elle craindra qu'une fois marié il ne la retienne trop à la maison et ne contrecarre ses fantaisies. C'est un caractère léger comme le sien qu'il lui faut.

Bien qu'elle s'efforce d'être toute polie et aimable ailleurs, en famille elle a une humeur massacrante; elle est bourru, impertinente, insoumise et souvent grossière à ses parents, qu'elle ne se fait nullement scrupule de contrister.

Elle aime la médisance, parle mal des filles qui se conduisent mieux qu'elle, et en veut au curé s'il prêche contre la vanité, les bals, etc.

Si elle se marie avant de s'être repentie et corrigée, il y a dix risques contre une chance qu'elle était méchante fille.

Les garçons qui aimeraient à voir une femme querelleuse, chipotière, ga-pileuse, insouciant des devoirs de mère, peuvent choisir avec confiance une fille taillée sur un modèle à peu près comme celui décrit ci-dessus.

Les Acadiens

M. L. U. Fontaine, l'excellent directeur de la colonisation, — ce qui ne l'empêche point d'être un homme de lettres fort distingué — vient de publier une nouvelle édition du *Voyage de Sieur de Diéreville en Acadie*.

L'auteur nous apprend que son ouvrage n'est qu'une ébauche d'un essai plus complet sur les Acadiens et leur riant contrée, auquel il travaille depuis longtemps et qu'il espère publier un jour.

M. Fontaine est quelque peu modestement en qualifiant son ouvrage de simple ébauche.

Nous avons trouvé, nous, qu'il avait écrit là une belle page d'histoire et la classe instruite ne saurait que lui être reconnaissante de lui avoir fait connaître plus intimement ce peuple de frères: les Acadiens.

De Diéreville, dont M. Fontaine nous fait connaître l'ouvrage, est né à Port l'Évêque, en Normandie, dans le 17^{ème} siècle. On n'a pu cependant découvrir ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. Ce que l'on sait, c'est qu'il passa un an dans l'Acadie et qu'il publia des notes très intéressantes que M. Fontaine a habilement agencées et qu'il nous communique.

En résumé, si l'on veut bien connaître l'intéressante population acadienne, que l'on lise le livre de M. Fontaine.

APICULTURE

Moyen d'hiverner les abeilles

A une assemblée annuelle de la Société d'apiculture de la Province de Québec, qui a eu lieu à St-Hyacinthe le 15 septembre courant, M. Bernard Lemay, apiculteur distingué des Cantons de l'Est, a fait part aux membres de cette association, de la manière suivante qu'il a adoptée pour hiverner ses abeilles:

Je vais vous donner, a-t-il dit, les moyens que j'ai employés depuis trois ans pour l'hivernage de mes abeilles, moyens qui m'ont donné une entière satisfaction.

Vous construisez une boîte plus ou moins longue, suivant le nombre de ruches que vous voulez y placer (j'en mets de sept à huit dans la même boîte), cette boîte est en trois parties, savoir: premièrement, un plateau élevé de quatre à six pouces de terre; deuxièmement, un cadre de neuf pouces plus haut que les ruches et d'un pied plus large, afin de laisser un espace de six pouces à chaque bout des ruches; troisièmement, le couverci qui devra être sur un plan incliné en arrière afin de faire écouler l'eau.

Avant de mettre les ruches dans cette boîte vous enlevez l'étage supérieur et vous placez une toile ou coton double sur le dessus, à la place du couverci, cette toile empêche le bran de scie de tomber dans la ruche et permet à l'air de circuler; ensuite vous placez vos ruches sur le grand plateau de la boîte, l'une près de l'autre, et vous remplissez le dessous de bran de scie.

Remarquez que l'espace entre la toile qui est sur la ruche et le couverci de la grande boîte doit être rempli de bran de scie; vous posez le couverci dessus le cadre bien ajusté pour que l'eau n'y pénètre pas; vis-à-vis des portes en dehors, vous mettez une planche inclinée pour que les abeilles ne voient pas le jour, tout en laissant circuler l'air en empêchant la neige d'y pénétrer.

Comme vous voyez, tout consiste à ce que les ruches soient bien entourées de cinq à six pouces de bran de scie et que l'air circule li-

brement par la porte et s'évapore par la toile au dessus de la ruche.

Au printemps, quand le temps est beau et que la neige est dure, vous pouvez laisser sortir les abeilles; pour cela vous n'avez qu'à enlever la planche inclinée devant la porte de la boîte.

Si vous voulez voir à l'intérieur de vos ruches vous pouvez enlever le bran de scie sur le dessus des ruches sans défaire le reste. Si vous trouvez le tout en bon ordre, vous n'avez qu'à remettre l'étage supérieur sans y remettre le bran de scie.

Vous enlèverez le bran de scie de vos ruches quand vous verrez que les froids sont complètement finis; pour moi, je ne l'enlève qu'à la fin de mai, et je trouve que c'est assez à bonne heure.

Si vous craignez d'employer ce moyen, faites en l'essai avec quelques ruches et j'espère qu'elles vous donneront satisfaction.

Recette contre la variole

Il y a plusieurs années, un correspondant du *Herald* de Stockton, en Californie, donnait le remède suivant pour guérir la petite:

"Voici, disait-il, une recette qui a été mise en usage, à ma connaissance, dans des centaines de cas. Elle prévient ou guérit la variole en en faisant disparaître les marques. Quand Jenner découvrit le vaccin de la vache en Angleterre, le monde de la science voulut faire éclater la foudre sur sa tête; mais quand l'école de médecine la plus savante de l'univers, celle de Paris, publia cette recette pour la variole, elle passa sans encombre. Elle est aussi infallible que le sort et remporte la victoire dans tous les cas.

"Elle est inoffensive pour les personnes bien portantes. Elle guérit aussi la fièvre scarlatine et la varicelle. Elle a guéri quand de savants médecins avaient déclaré que le patient allait mourir:

"Sulphate de zinc, 1 grain; digitale, 1 grain; 1½ cuillerée à thé de sucre. Mêlez avec deux cuillerées à table d'eau. Quand le mélange est parfait, ajoutez quatre onces d'eau.

"Prenez une cuillerée à thé chaque heure. La maladie disparaîtra en douze heures.

"Pour un enfant, il faut donner des doses plus petites, selon l'âge.

"Si on forçait les médecins à employer ce remède, il n'y aurait pas besoin d'hôpitaux."

L'écrivain a donné cette recette comme préventif quand la variole sévit et l'expérience a démontré qu'elle est bonne.

Il est donc admis que non-seulement elle prévient la maladie, mais encore qu'elle la guérit. Il est à espérer que les journaux mettront ces lignes sous les yeux du public.

Notes locales

ST-JÉRÔME

DÉPLACEMENT. — M. M. Nantel et Nantel, avocats, tiennent maintenant leur bureau dans la bâtisse de Montigny.

G. A. Nantel, membre de l'Assemblée législative, réside à St-Jérôme et suivra les cours du District de Terrebonne.

M. W. B. Nantel, ci devant de la société Tullion et Nantel, tient son bureau à Montréal No 61 Rue St-Gabriel et suivra les cours du District de Montréal ainsi que toutes celles du District de Terrebonne. Il prêtera le plus grand soin à toutes les affaires qui pourront lui être confiées. Il sera à St-Jérôme tous les sirs ainsi que les vendredis, dimanches et jours de fête.

Pour rire

Simple question:

On dit d'un homme qui meurt forcément qu'il s'éteint.

Pourquoi, après sa mort, dit-on qu'il est feu.

Sur le boulevard.

Un gommeux passe, son monocle dans l'œil.

Un gamin se campe devant lui et, le regardant avec le sourire narquois qui est particulier à sa race:

— Si peu de verre pour un si gros melon, faut-il que le soleil soit chaud!

Un parisien à un Marseillais, qui est en train d'achever un énorme gigot:

— Comment vous pouvez manger un gigot pareil à vous tout seul!

Le marseillais avec modestie,

— N'y des fois où je lais-e l'os!

Une définition en passant:

Passe — Billet complémentaire que les veuves, qui veulent se remarier, se mettent sur la tête quand elle est blanche.

Echo de la cour de justice:

Le juge — Comment reconnaissez-vous votre monchoir?

Le plaignant — A sa couleur, j'en ai plusieurs autres semblables.

Le juge — Ça n'est pas une preuve, car j'en ai moi-même un dans ma poche qui est exactement pareil.

Le plaignant — Ça ne m'étonne pas; on m'en a voté plusieurs.

Tête du juge.

Un oiseau qui dormait tranquillement sur branche est effrayé par les notes aiguës que pousse une cantatrice et il se précipite dans la bouche de la susdite qui l'avale. La pauvre bête (nous parlons de l'oiseau, renvoyé à l'entrée du gosier un chat qui le dévoré).

Les médecins prétendent que cela seul a sauvé la chanteuse sans quoi elle serait morte étouffée.

Dans un grand liner, Toto, qui est un enfant terrible, annonce, bruyamment et sans ambages, qu'il a besoin d'aller s'asseoir sur un meuble tout intime.

Papa lui fait observer qu'on ne dit pas des mots pareils, et qu'il faut dire: — Papa je voudrais sortir.

Toto, qui a très bonne mémoire, fait son profit de l'observation et quelques temps après, en semblable occasion:

Papa je crois que je suis sorti dans mon pantalon.

A VENDRE

M. PHILIPAS DENIS offre en vente trois lots en bois franc formant 400 Acres de terre dont 20 arpents sont déjà cultivables. Ces lots avec maisons, granges, étables, la récolte et les animaux seront vendus à un prix très réduit.

S'adresser à

M. NAPOLEON DENIS.

L'Annonciation.

22 Octobre 1885.

1 ms.



EXAMENS D'AMMISSION AU SERVICE CIVIL.

LES EXAMENS commenceront aux droits ordinaires mardi le 10^e jour de novembre prochain, à 9 heures a. m. Des demandes de formules seront reçues par le sousigné jusqu'au 20^e jour d'octobre et elles devront être renvoyées dûment remplies, pas plus tard que le 31. Après cette date il sera inutile de faire des demandes, vu que les listes auront été faites et expédiées aux différents endroits d'examen.

P. LESUEUR,

Com. et Sec. S. G.

22 Octobre 1885.

Feuilleton du "NORD"

UNE Erreur Judiciaire

VII

EN PRISON

(Suite)

La suivre à la campagne, sauter par-dessus un mur, escalader un ballon et s'introduire dans sa chambre, tout cela fut un jeu pour lui... Mais on l'avait entendu. Un domestique donna l'alarme ; le mari se lève, prend des pistolets, entre dans l'appartement de sa femme... et trouve un homme cachant un écrivain dans ses vêtements. On arrêta le voleur ; il fut condamné à dix ans de fers... La femme ne fit pas une démarche pour le sauver... L'exemple que je vous cite ne doit pas être perdu pour vous. Innocent, mettez tout en œuvre pour convaincre vos juges ; M. Suchet flaire une affaire capitale ; le barreau s'émeut ; des articles ont déjà paru dans les journaux ; votre affaire fait du bruit, il faut sortir de là au plus vite. Nous autres administrateurs, nous avons pour mission de nous occuper des prisonniers, de veiller à ce que le temps de la prévention et même celui de la punition soient le moins durs possible. Point d'injustices ni de cruautés inutiles ; l'homme privé de sa liberté ne souffre-t-il pas assez ? Il nous est interdit de faire des démarches pour les choses qui rentrent dans le domaine de la justice ; hors ce la, je suis tout vôtre.

L'homme maigre s'inclina, en signe d'acquiescement à ce qui venait de dire le vieillard avec une bonté touchante.

— Monsieur, répondit Emmanuel, voici la seconde parole sympathique qui m'est adressée depuis trois jours ; ma reconnaissance est acquise à ceux qui ne doutent pas de mon honneur ! Malgré vos prévisions, malgré mon espoir, si la justice, se trompant une fois encore, frappe un malheureux, gardez-moi encore votre estime, je n'ai jamais cessé de la mériter. Je suis innocent je le jure devant vous, monsieur, dont les cheveux blancs me rappellent mon père et mon oncle vénérés.

L'émotion brisa la voix du jeune homme : les administrateurs se levèrent.

— Que le jour se fasse ! murmura le plus âgé. En attendant, vous allez habiter une chambre

convenable ; vous pourrez faire venir du linge, on vous procurera des livres, vous verrez un avocat, et si vous souhaitez recevoir quelques visites, des permissions seront données à la préfecture. Avez-vous fait choix d'un défenseur ?

— Mon ami Xavier Anglès se chargera de ma cause.

— Je vous eusse proposé Me Aubin, vieilli sous la robe ; mais la jeunesse attire la jeunesse, et M. Anglès arrive à la célébrité par le chemin du succès.

— Pourrais-je voir Benoît, mon vieux domestique ?

— Dès demain, de midi à trois heures. Ne vous désespérez pas, mon jeune ami, et si vous avez quelques réclamations à faire, comptez sur mon entier dévouement.

Emmanuel saisit la main que lui tendait le vieillard ; il l'étreignit, et peu s'en fallut qu'il ne la portât à ses lèvres.

Les administrateurs sortirent, et un instant après, le gardien chef venait prendre le jeune homme pour le conduire au premier étage.

Les pistoles, ainsi sont nommées les chambres que l'on donne pour prison aux gens assez riches pour apporter quelque adoucissement au rigoureux règlement des maisons de détention, s'alignaient sur un grand corridor et prenaient jour sur les deux cours qu'il avait traversées. La fenêtre était haute, la lumière belle, la chambre spacieuse, l'aménagement, quelque vieux, maigre et sale qu'il fût, sembla presque luxueux à Emmanuel, comparé à celui de sa fétide cellule. Il fit apporter des vêtements, put écrire à Anglès et, pour la première fois depuis son arrestation, dina d'assez bon appétit.

Benoît, avec l'intelligence d'un serviteur qui est à la fois intentionné et ami, eut soin d'envoyer à son maître son nécessaire de toilette, quelques livres, sa boîte à couleurs, les meubles indispensables ; à la fin de cette journée, Emmanuel put un moment se faire illusion et se croire chez lui.

Un garçon intelligent, triste et silencieux, faisait sa chambre, mettait son couvert et lui rendait tous les petits services autorisés par les règlements. C'était un condamné qui devait partir pour l'un des trois grands bagnes lors du premier envoi de chaîne. Il recevait avec gratitude les récompenses, les salaires, mais rien ne pouvait le distraire d'une pensée incessante qui hantait sa mémoire, marchait à ses côtés et ne le quittait jamais, même pendant le sommeil. Jean était meurtrier,

mais tant de circonstances étaient groupées pour atténuer son crime qu'on l'avait condamné à cinq ans de fers, prenant en considération sa vie antérieure et la fureur jalouse qui, un moment, avait égaré sa raison. Épris d'une fille de son village dont il était aimé, Jean tira un coup de fusil sur un homme qui voulait, un soir, se croyant bien seul et pensant Louise sans défense, abuser de la frayeur et de la faiblesse d'une enfant. Jean fut condamné ; mais Louise quitta le village et vint se fixer dans la ville où il était captif ; elle travaillait pour porter au malheureux des adoucissements à un régime sévère ; elle vivait de sa vie, et Jean selon qu'il serait dirigé vers l'une de ces villes. Louise, pendant le procès, avait plaidé la cause de Jean ; elle l'avait défendu par sa parole ardente et simple ; et, devant les juges qui le flétrissaient, elle avait juré de n'avoir jamais d'autre époux. Aussi, l'âme silencieuse du paysan s'était remplie de l'image de Louise ; elle travaillait pour lui, il ne songeait qu'à elle. Cette fidélité dans l'amour et dans le malheur excitait à la fois la pitié et l'admiration.

Emmanuel apprit cette histoire par le gardien, brave homme qui n'avait de rude que la voix et faisait violence à sa nature pour être grondeur et paraître terrible aux malheureux qui vivaient sous ses ordres. On l'aimait généralement ; s'il ne se départissait jamais d'une exacte discipline, il se montrait compatissant et généreux autant que la loi le permettait ; il s'intéressait à l'acquittement de ses prisonniers, les consolait, les reconfortait, et mettait sa belle humeur en train pour déridier souvent les soucieuses figures.

Jean se prit d'affection pour Emmanuel ; il s'enthousiasma peu à peu, raconta ses amours, sa légitime vengeance, parla de Louise avec enthousiasme, et dit à M. de Lormeuil qu'il ferait plus volontiers cinq ans de fers qu'il ne céderait à une autre femme comme celle qu'il avait délaissée et sauvée.

Aux deux limites extrêmes de la société se trouvaient deux hommes que le hasard mit en présence, et que rapprocha, en dépit de la différence des rangs, une similitude de douleur fièrement supportée. Jean et Emmanuel avaient eu tous deux à protéger l'honneur d'une femme ; ni l'un ni l'autre n'avait failli à son mandat. Mais quelle distance morale séparait maintenant ces deux femmes ! La villageoise s'était montrée héroïquement courageuse ; la grande dame avait courbé le

front, et faisait taire l'amour pour écouter la peur.

VIII

L'AVOCAT ANGLÈS.

Lorsque Emmanuel fut installé et qu'il eut obtenu la permission d'écrire, il se trouva beaucoup moins à plaindre. La plus grande privation que puisse éprouver un homme intelligent est le manque de livres et de papier. Aussi voyons nous Silvio Pellico, Maroncelli, Andriane, Latude, Trenk, réaliser des prodiges d'invention et de patience pour arriver à épancher leurs idées, à rentrer en communication avec le monde, à écrire sur la science, la philosophie, ou rentrer dans la poésie du passé.

Benoît obtint l'autorisation de venir chaque jour ; deux des amis d'Emmanuel accoururent lui serrer la main. Après leur départ, il prit une plume et traça quelques mots sur lesquels il mit l'adresse de Xavier Anglès.

L'avocat connaissait la marche lente que suivent les affaires judiciaires. Actif, remuant, capable de mener ensemble dix procès et de les gagner, il aima mieux aller d'abord chez le procureur général et le juge d'instruction, prendre à l'avance connaissance du dossier, que d'aller tout de suite chez Emmanuel.

Quand il rentra, on lui donna la lettre de celui-ci, et il répondit : — Demain.

Les travaux annoncés sur la table eussent égaré tout autre homme ; il sonna son domestique, l'envoya porter un bouquet chez madame de Flaugy, et commença une veille laborieuse.

Anglès était le fils de ses œuvres ; né dans une petite ville du département, élevé dans une maisonnette dont les flots impides de l'Ille baignaient le jardin et arrosaient les prairies, l'air, au milieu d'une belle nature, sous l'influence d'une mère aussi tendre que belle, sentit se développer en lui des facultés qui demandaient impérieusement l'aliment de la science. Au pied des saules et des trembles, il lut Théocrite, Virgile et Longus ; il commença son instruction par la poésie et fut réellement poète avant d'être orateur. A douze ans il quitta sa mère et entra dans un collège ; les professeurs s'émerveillèrent, en questionnant un enfant qui avait appris sans maîtres ce que les docteurs en sciences n'enseignent pas toujours. A seize ans, Xavier recevait son diplôme de bachelier, achevait son instruction littéraire et artistique et prenait place sur les bancs de l'école de droit. Ses succès furent pro-

digieux ; il parlait naturellement avec éloquence, sans hésitation comme sans phraséologie. Sa parole forçait à l'attention ; il avait le geste noble, ample, parfois un peu trop passionné, peut-être, mais sa tête était si belle, ses yeux noirs lançaient de tels éclairs il subjuguait à la fois par tant de moyens, qu'il enchaînait, captivait, et triomphait de ses auditeurs attentifs.

Ce soir là, Xavier avait devant lui trois énormes dossiers.

— Huit heures ! dit-il, je ne dormirai pas cette nuit.

Son cabinet de travail était une vaste pièce carrée, meublée de bibliothèques, de deux bureaux et de cartonniers ; sur la cheminée des bronzes, dans le fond de cette pièce un médaillon en marbre au bas duquel étaient suspendues des couronnes, hommage des malheureux dont son éloquence avait défendu l'honneur et la vie. Xavier s'occupa d'abord d'un procès civil difficile, compliqué à plaisir par les avoués de la partie adverse ; il simplifia, résuma la question, annota quelques passages, et saisit les pièces d'un procès criminel.

Le talent d'Anglès ne ressortait jamais mieux que lors des batailles qui se livraient en cour d'assises entre l'avocat général qui demandait la tête d'un homme, et l'avocat qui lut pour la sauver. Il avait alors des éclairs magnifiques il trouvait des arguments écrasants pour l'adversaire, reprenait l'accusation en la détruisant motif par motif, et finissait par des raisons si concluantes, si inattendues, si éloqu岸tes, que le jury acquittait. Xavier avait réalisé des prodiges. Ce qu'aucun avocat n'avait fait avant lui, il l'accomplissait. Le barreau rennais, jaloux de ses succès, l'aimait peu, mais il le redoutait ; Anglès ne recherchait pas ses confrères, il fuyait les luttes journalières de la vanité ; comme il avait trop d'orgueil pour devenir envieux, il ne voulait essayer le venin d'aucune fausse amitié ni répondre à de mesquines attaques. Son travail remplissait la moitié de ses nuits et presque ses jours. Le reste du temps appartenait à Gabrielle.

L'avocat, débarrassé de ses procès, saisit d'une main fiévreuse une liasse de papiers portant cette suscription : *Affaire Lormeuil*.

— C'est un duel entre moi et le ministère public ! s'écria l'avocat ; une bataille comme il ne nous est pas donné d'en livrer deux dans notre vie. Si Emmanuel n'était que mon client, je lui devrais tout mon talent et les forces de mon courage ; il est mon ami, il faut que je le sauve !

et que je le sauve seul !... ajouta-t-il, car le silence de cette femme le perd. Ah ! j'ai compris le drame de l'intérieur qui se joue là-bas ; Claire est sous la pression d'une menace ; sa tante la garde à vue ; s'il m'était possible de la voir une heure, de conférer avec elle, de prendre de doubles mesures pour l'arracher à la punition que lui infligera le mari outragé, et au remords de sacrifier son amant ! Mais je ne la verrai pas ! Brévelec a calculé sa vengeance ; comme tous les hommes à cervellet étroit, à l'intelligence faussée, il aigraira l'implacable ! Écrire à madame Brévelec serait donner des armes au mari... que faire quand l'accusé nie et ne donne pas une preuve capable d'ébranler la conviction des juges ? Qui aurons-nous pour nous ? les hommes assez forts pour deviner une vie dans un cri, dans un regard ? Ceux là sont rares. La magistrature a des revanches à prendre avec moi ; elle ne me pardonne pas les acquittements qui font ma renommée. La jalousie, l'ambition, toutes les petites passions de la province vont nous entourer et former autour de nous des pièges dont nous ne sortirons jamais ! Pauvre Emmanuel ! Et je suis sûr qu'à cette heure, au lieu de s'occuper d'un mémoire à rédiger, de témoins à citer, il écrit à Claire ou rêve à elle ! Sublime confiance que la réalité soufflettera de main ! Je ne puis faire des miracles ! J'ai vu tout le monde, lu toutes les pièces ; les charges sont accablantes, et j'en suis réduit à de piètres moyens : prouver qu'Emmanuel aimait son oncle, interroger des domestiques, faire une contre-enquête ; allons je saurai du moins, ce qu'est devenue Xit, l'ancien domestique de M. Lingard ; il a vu Lormeuil tout enfant...

Xavier écrivit au maire de Vitré pour s'informer de la résidence de Xit Huron qui demeurait dans les environs de cette ville. Pendant toute la nuit il réfléchit, travailla, mit en ordre une volumineuse correspondance ; et le matin, lorsque son domestique vint pour ranger, il le trouva la tête dans ses mains, plongé dans des réflexions douloureuses.

Justin présenta une lettre sur un plateau ; Anglès vit une écriture de femme et la décacheta vivement. Le billet contenait ces quelques mots :

« Monsieur, vous n'êtes pas le seul ami d'Emmanuel de Lormeuil, mais vous seul aurez à le défendre et à proclamer devant tous une innocence que l'on veut tenter de ternir. De loin, une personne fera des vœux ardents pour le triomphe de votre parole ; en

secret, elle multipliera les démarches pour aider s'il se peut vos investigations ; ne parlez pas à M. de Lormeuil d'une sympathie qu'il ignore avoir inspirée et qu'il pourrait dédaigner, et croyez moi Monsieur, toute dévouée à sa cause. »

— Cette lettre n'est pas de madame Brévelec, elle serait à la fois plus explicite et plus passionnée ; le style, l'écriture, le cachet, le parfum, tout révèle une jeune fille... Je ne sais quoi d'innocent de pur, de printanier émane de cette petite lettre longtemps méditée, sans doute, et sur laquelle est encore l'empreinte d'une larme... L'inconnue a raison : je ne dirai rien à de Lormeuil ; dans son cœur, rempli de l'image de Claire, le dévouement de cet ange ne trouverait qu'à peine une froide reconnaissance, tandis que moi je trouve sainte et héroïque cette assistance que la vierge apporte à la cause de l'accusé et au labeur de l'avocat.

(A SUIVRE)

AVIS

Je fais défense d'avancer à M. Desithée Beaulne, mon fils, sans une autorisation écrite de ma main et je m'entends être nullement responsable de ce qu'il fera.

EVARISTE BEAULNE
1er et 1885

LIVRES ET PAPETERIE

Nous avons toujours, comme précédemment, un grand choix d'ouvrages de

LITTÉRATURE, HISTOIRE,

THÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

et autres, formant un département spécial de notre magasin, avec les **LIVRES DE PRIÈRES, DE PIÉTÉ, les LIVRES D'ÉCOLE**, ainsi que les articles de librairie proprement dits.

Les améliorations et l'agrandissement ont été nécessités par l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente en gros.

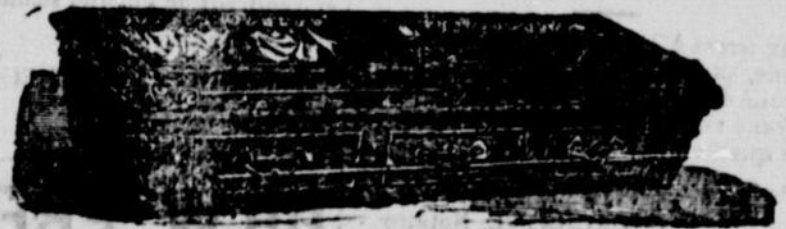
NOS PRIX DÉPIENT TOUTE CONCURRENCE en librairie comme en Papeterie.

J. B. ROLLAND & FILS

Nos 6, 8, 10, 12 et 14, Rue St-Vincent

MONTREAL.

C. LANTHIER



Marchand de Cercueils

ET

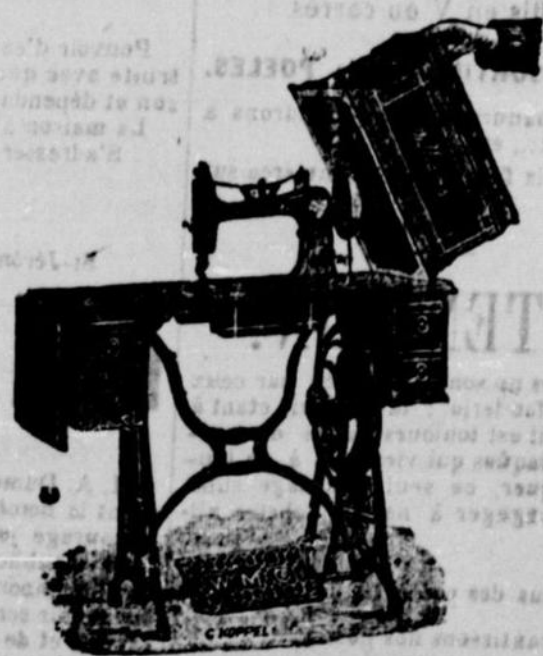
DE MEUBLES

Rue St-Jerome, (en face du College)

M. LANTHIER aura toujours en mains une grande quantité de cercueils de tous les prix et aussi un grand assortiment de meubles de ménage. Les personnes qui désireront se procurer des cercueils, il aura toujours en main tout ce qui est nécessaire pour ensevelir. Les prix seront les mêmes que ceux de Montréal. M. LANTHIER s'efforcera de satisfaire tous ceux qui voudront bien l'encourager. St-Jérôme 18 juin 1885

MACHINES A COUDRE

Le plus grand assortiment du Nord.



Les meilleures machines à coudre du monde aux conditions les plus faciles.

BUREAU

ST-JEROME

dans la Batise Richard tenu par V. CARCEAU ; Bureau a St-Agathe tenu par F. LOISEAU.

Bonne nouvelle

M. Stanislas Désormeaux si bien connu du public fait savoir qu'il ouvre son hôtel le 1er mai prochain dans le bloc qu'il possède au coin du marché sur rue St-Georges. On trouvera à cet établissement tout le confort possible ce Monsieur n'a rien négligé pour faire de sa maison un hôtel de première classe.

St-Jérôme 30 avril 1885

A VENDRE

Vingt-cinq colonies d'abeilles toutes dans des ruches à cadres mobiles dites *Simplex*.
Prix modéré. Pour plus amples informations s'adresser au bureau du Nord.

MAGNIFIQUE LOPIN

DE

TERRE A VENDRE

Un terrain contenant deux cents acres de bonne terre situé dans le 6e rang du canton Salaberry. 50 acres y sont déjà en culture. Cette propriété ne se trouve qu'à un mille du beau et florissant village de St-Jovite; tout le roulant sera compris dans la vente; conditions très faciles.

S'adresser à

JACQUES LEONARD

St-Jovite 20 août 1885

A VENDRE

Deux terres à bois de 4 arpents par 20, chacune, situées sur le grand chemin, à proximité de St-Jérôme, comprenant du bois franc ainsi que du bois de service de bonne qualité.

Pour les conditions s'adresser à

LS. de G. LACHAINE, Notaire

FONDERIE DUMONTVILLE

EN PLEINE ACTIVITE

Une fonte tous les jours, facilitant ainsi la prompte exécution des ouvrages de commandes

Mécanismes complets et améliorés de moulins à scies circulaires.

—MACHINERIES GENERALEMENT—
Invitation spéciale aux propriétaires de moulins.

Tournage d'arbres de couche jus qu'à 16 pieds. Planage, filage, taraudage, boullonnage, etc. etc.

Filetage à fils en V ou carrés.

GRAND ASSORTIMENT de POELES.

Canaux, chaudières, plats, chaudières à sucre, etc., etc., etc.

Liste de prix fournie au commerce sur demande.

ATTENTION!

Nos poëles ne sont surpassés par ceux d'aucune fonderie; la fonderie étant à votre porte il est toujours facile de remplacer les plaques qui viennent à la longue à manquer; ce seul avantage suffit pour vous engager à ne pas acheter ailleurs.

Mettez-vous des poëles importés.

Nous garantissons nos poëles.

Presse à copier les lettres.

Nous fondons aussi le cuivre.

Vieille fonte achetée ou échangée, ainsi que le cuivre.

ALF. A. LAVIOLETTE & Cie.

Propriétaires.

10 août 85

1 a.

LS PERODEAU

MARCHAND TAILLEUR

Rue Jacques-Cartier
ST-JEROME

Tout en remerciant ses pratiques du généreux encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder, informe le public qu'il a un couturier de première classe attaché à son magasin, ayant sept ans d'expérience dans le métier et ayant fait son apprentissage dans les meilleures boutiques de Montréal. De plus il a un assortiment complet de toute espèce de hardes faites et de

TWEED, GANTS,

COLS, COLLETS,

BRETELLES, CHEMISES,

PARAPLUIES, etc., etc.

M. Pérodeau exécutera toutes commandes au plus bas prix.

OUVRAGE GARANTI

St-Jérôme 1 mars

83

AVIS

Théophile Legault conducteur de la maille entre St-Jérôme et Ste-Marguerite, informe les voyageurs qu'il de ce jour mainte nant à St-Jérôme, sur la continuation de la Rue St-Georges à quelques pas de l'hôtel Jolein et que la maille part de St-Jérôme pour Ste-Marguerite arrêtant à St-Hippolyte à 6 1/2 hrs du matin tous les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, et revient le même jour.

THEOP. LEGAULT.

1 Nov 84

DR W. PREVOST

ST-JEROME

Ancien bureau du Dr FOURNIER

15 janvier 89

1 a

Leclair & Allard

AVOCATS

NO 57, RUE SAINT-GABRIEL

MONTREAL

N. B.—Suivront les Cours des districts de Terrebonne et Richelieu.

Janvier 84 a.

A VENDRE

Pouvoir d'eau dont la chaussée est construite avec quatre arpents de terrain maison et dépendances.

La maison à vendre ou à louer

S'adresser au bureau de Poste, à

M. MARCHAND.

St-Jérôme 27 mars 1884.

Hotel St-Jovite

M. A. Dumouchel remercie bien sincèrement la nombreuse clientèle qui l'a si bien encouragé jusqu'à ce jour et aime à informer le public qu'il vient de faire des réparations importantes à sa maison. Il pourra à l'avenir servir ses pratiques avec plus de facilité et de confort. Il fait appel à tout le monde sans exception, car il entend tenir un hôtel de première classe.

C'est l'hôtel de la maille de St-Agathe à St-Jovite et de la Chute aux Iroquois; les deux mailles s'y rencontrent tous les mardis et vendredis de chaque semaine, ce qui est un grand avantage pour les voyageurs. De plus, je tiendrai chevaux et voitures convenables pour transporter les voyageurs à des prix raisonnables.

12 juillet 1884

1 a.

BANQUE VILLE-MARIE

BATISSE M. GODFROID LAVIOLETTE

RUE DUMONT

ST-JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 heures avant-midi à 5 heures de l'après-midi. Ferme à 1 heure de l'après-midi le samedi.

J. A. THEBERGE
Gerant.

10 octobre 1881.

NOUVEAU MAGASIN

(EN FACE DU MARCHÉ)

d'épicerie, vins liqueurs, grains,
FLEUR, PROVISIONS.

FERRONNERIE.

FAISSILLE, Etc., &c.,

et spécialement les cierges et vins de messe pour les fabriques

L. LABELLE

15 m 83



GRANDE

Exposition Coloniale à Londres, Angleterre, 1886

CINQUANTE-QUATRE MILLE PIEDS
RESERVES POUR LE CANADA

Première Commission Royale
d'Exposition depuis 1862.

L'EXPOSITION COLONIALE ET DES INDES qui s'ouvrira à Londres, Angleterre, le 1er de Mai 1886, doit se faire sur un grand pied, son but étant de faire époque dans les relations mutuelles de toutes les parties de l'Empire britannique.

Afin de donner plus de relief à cet événement, une Commission Royale a été émise pour tenir cette exposition, la première depuis 1862; et Son Altesse Royale le Prince de Galles en a été nommé Président par Sa Majesté.

L'espace considérable de 54,000 pieds carrés a été alloué à la Puissance du Canada, par ordre du Président Son Altesse Royale.

Cette Exposition n'est que pour les colonies et les Indes; ni le Royaume Uni, ni les nations étrangères ne pourront y concourir; l'objet étant d'exhiber au monde entier ce que les colonies peuvent faire.

C'est la plus belle occasion offerte au Canada de montrer la place distinguée qu'il occupe, grâce aux progrès qu'il a faits dans l'agriculture, l'horticulture, les industries et les beaux-arts, les industries manufacturières, les améliorations les plus récentes apportées aux machines et instruments de fabriques, dans les travaux publics au moyen de modèles et dessins, aus si par un étalage approprié des immenses richesses qu'il possède dans ses pêcheries, ses forêts et ses mines, et aussi en fait de marine.

Les Canadiens de toutes dénominations et de toutes classes sont invités à venir et lutter d'ardeur pour mettre le Canada sous son véritable jour comme première colonie de l'Empire britannique, et de déterminer sa véritable position aux yeux du monde. Il est de l'intérêt de chaque cultivateur, producteur et fabricant de contribuer à cette exposition, vu qu'il a déjà été démontré qu'un développement de commerce s'il toujours de semblables efforts.

Par ordre,

JOHN LOWE,

Secrétaire du département de l'Agriculture.

OTTAWA, 1er Septembre 1885.

3 fs

J. H. LECLAIR

ARPENTEUR

Autrefois employé à la commission du cadastre, a maintenant ouvert un bureau à St-Jérôme.
10 juillet 1884

LOTTERIE NATIONALE

—DE—

M. LECURE A. LABELLE

VALEUR DES LOTS :

Première série - - \$50,000.00

GROS LOT : \$10,000.00

Deuxième série - - \$10,000.00

GROS LOT : \$2,500.00

LE TROISIÈME TIRAGE

— Aura lieu au —

Cabinet de Lecture Paroissial,

vis-à-vis le Séminaire à Montréal,

Mercredi le 28 Octobre

A DEUX HEURES P. M.

Si le tirage ne peut se terminer le 28 il se continuera les jours suivants à la même heure.

Hâtez-vous D'acheter vos Billets

COUT DU BILLET

Première Série..... \$1.00

Deuxième Série..... 25 Cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettre s'enregistreurs, au secrétaire, S. E. LEFEBVRE, No 19 rue St-Jacques, Montréal.

Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis 8 cts)

La liste officielle des numéros gagnants sera transmise le 2 Novembre à toute personne qui en fera la demande et enverra un timbre-poste de 3 cts.

LA ROYALE

Compagnie d'assurance
D'ANGLETERRE

Bureau principal pour le Canada.....MONTREAL

Actif de la Compagnie, \$21,000,000

Placé dans la Puissance pour protéger les assurés canadiens

PRES DE....500,000

AUX CULTIVATEURS ET PROPRIETAIRES de résidences privées :

Si vous désirez vous assurer dans une compagnie où vous trouverez une sécurité absolue, faites application à cette ancienne compagnie.

LA ROYALE,

qui a passée par de nombreuses épreuves et qui possède un surplus plus grand qu'aucune compagnie d'assurance dans le monde entier.

Taux bas, paiement et pertes acquittés avec promptitude.

Cette compagnie s'est toujours distinguée par le haut caractère de son administration, l'étendue de ses ressources, la promptitude et l'équité dans le paiement de ses pertes. Les arrangements que j'ai faits, avec cette compagnie me permettent de prendre

Des risques agricoles, mer cantiles et manufacturiers

à des taux presque équivalants à ceux des autres compagnies inférieures.

M. H. GALT, M. P. } Agents pour
Wm TATLEY } le Canada.

Dr. C. L. le MARTIGNY

Agent pour St-Jérôme et le district Jérôme, 7 juin 1884